



Envoyé en préfecture le 07/07/2023  
Reçu en préfecture le 07/07/2023  
Publié le  
ID : 059-215901604-20230705-05072023DELIB03-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023 / 59

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27  
Présents : 19  
Absents excusés : 07  
Procurations : 07  
Absents : 01  
Nombre de suffrages exprimés : 26  
Pour : 26  
Contre : 00  
Abstentions : 00

Séance du 05 Juillet 2023

L'an deux mil vingt trois, le cinq juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

#### Etaient présents :

M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DENIS Séverine, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, Mme ROUSSEL Stéphanie, Mme TOURNAY Sabine

#### Procuration(s) :

M. ADAM Pascal donne pouvoir à M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. WALLOT Geoffrey donne pouvoir à Mme TOURNAY Sabine, Mme ANSART Mélanie donne pouvoir à Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine donne pouvoir à Mme MANNINO Stéphanie, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à M. COLLET Eric, Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, M. ROLI Jordan donne pouvoir à M. NOISETTE Patrick

#### Etaient excusé(s) :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, Mme DELAIRE Emeline, M. ROLI Jordan, M. SAHLI Sadreddine, M. WALLERAND Jérémy, M. WALLOT Geoffrey

#### Etaient absent(s) :

Mme DEMORTIER Léa

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Christophe BOTTIAU

Date de convocation  
27 juin 2023

### **OBJET : Subvention de démarrage - Nouvelle association** **« A.C.E.M. »**

Le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Une nouvelle association dénommée « Association Crespinoise de l'Événementiel et des Médias » a vu le jour fin Mars 2023.

Elle a pour but la création et l'organisation d'événements divers pour tout public, allant de la culture au sport, en passant par le spectacle vivant ou même les jeux vidéo, mais aussi par leur présence lors des événements, la réalisation de contenus « Média » à destination de tous.

Acte rendu exécutoire  
après télétransmission  
en Préfecture le :

7 JUL. 2023

Des soirées Crespin Plage seront organisées par cette association, ainsi que le premier Urban Trail de la ville qui aura lieu le 16 septembre 2023.

Après délibération, à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix)  
**le conseil municipal**

Affichage le :

7 JUL. 2023

**décide** d'accorder une subvention de démarrage de 150,00 € à l'Association Crespinoise de l'Événementiel et des Médias, sachant que les crédits nécessaires, inscrits au budget, sont suffisants.

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Le Secrétaire de séance

Christophe BOTTIAU

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CRESPIN, le 05 Juillet 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

